

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 17 JUIN 2021**

**Délibération**  
n° 2021.06.098.B

**Adhésion à France  
Hydrogène**

**LE DIX SEPT JUIN DEUX MILLE VINGT ET UN à 17h00**, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **11 juin 2021**

**Secrétaire de séance** : François NEBOUT

**Membres présents** :

Michel ANDRIEUX, Marie-Henriette BEUGENDRE, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Véronique DE MAILLARD, Gérard DESAPHY, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Anne-Marie TERRADE, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT

**Ont donné pouvoir** :

Pascal MONIER à Hassane ZIAT, Vincent YOU à Véronique DE MAILLARD

**Excusé(s)** :

Michel BUISSON, Gérard DEZIER, Michel GERMANEAU

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 17 JUIN 2021**

**DELIBERATION  
N° 2021.06.098.B**

ECONOMIE

Rapporteur : **Monsieur ROY**

**ADHESION A FRANCE HYDROGENE**

France Hydrogène, association régie par la loi du 1er juillet 1901, est l'association professionnelle de référence de la filière hydrogène.

Elle fédère les acteurs de l'hydrogène sur l'ensemble de la chaîne de valeur : des PME-PMI et start-ups innovantes soutenues par des laboratoires et centres de recherche, des grands groupes industriels développant des projets d'envergure, des associations, des pôles de compétitivités et des collectivités territoriales mobilisés pour le déploiement de solutions hydrogène...

Les principales missions de l'association sont :

- Partager et promouvoir les enjeux de la filière,
- Faire connaître et les bénéfices et les caractéristiques des technologies,
- Accompagner les programmes et projets dans les régions.
- Être soutien des porteurs de projets de recherche et de démonstration.
- Proposer des outils pour la formation et la diffusion des compétences.
- Participer à la mise à jour de l'Observatoire de l'Hydrogène
- Faciliter la concertation sociétale autour des objectifs nationaux et des initiatives locales,
- Faire évoluer le cadre réglementaire pour accompagner le déploiement des technologies hydrogène en France.

France Hydrogène compte près de 250 adhérents dont 45 grands groupes, 108 PME-PMI et 50 collectivités.

L'association fait appel à trois sources de financement pour assurer son activité : une cotisation de la part de ses membres, des subventions de la part des pouvoirs publics, une contribution au financement des projets conduits par l'association (de la part des agences de l'Etat).

GrandAngoulême a réceptionné en septembre 2020 son technoparc Krysalide, au sein duquel elle a choisi d'expérimenter une solution permettant de produire et de stocker l'énergie sous forme d'hydrogène.

Par ailleurs, la collectivité vient de lancer une étude visant à définir une stratégie de développement des usages de l'hydrogène sur son territoire et déterminer les modalités de structuration d'une filière hydrogène locale (industriels, formation, recherche, usagers, producteurs...).

L'adhésion de GrandAngoulême à France Hydrogène permettra d'identifier et d'ancrer la collectivité auprès d'acteurs nationaux, de participer aux différents groupes de travail thématiques (relations institutionnelles, chaîne de valeur, H2 industrie, mobilités...).

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** l'adhésion à France Hydrogène qui s'élève à titre indicatif à 2 000 € HT (2 400 € TTC) pour l'année 2021.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer tout document se référant à cette adhésion.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>22 juin 2021</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>22 juin 2021</b>